

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Lalbenque

Par arrêté n° E-2025-267 du **05 SEP. 2025**, sur décision du commissaire-enquêteur et conformément à l'article L. 123-9 du code de l'environnement :

L'enquête publique prévue par l'arrêté n° E-2025-179 du 30 juin 2025 portant sur le projet susvisé, ouverte du lundi 18 août 2025 au mercredi 17 septembre 2025 inclus **est prolongée pour une durée de 14 jours, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2025 à 16h30.**

Monsieur Gildas Carré, commissaire-enquêteur, tiendra une dernière permanence à la mairie de Lalbenque le 26 septembre 2025 de 14h à 17h.

Les modalités de consultation du dossier soumis à enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté n° E-2025-179 du 30 juin 2025 sus-mentionné.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact restent consultables :

- sur support papier en mairie de Lalbenque, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (<https://www.lot.gouv.fr>, onglet « publications », rubrique « participations du public »).

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet peuvent continuer à être formulées au commissaire-enquêteur :

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Lalbenque aux heures d'ouverture au public ;
- par courriel à l'adresse mail suivante : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr ;
- par courrier postal adressé à la mairie de Lalbenque, 120, rue marché aux truffes, 46 230 Lalbenque, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, avec la mention « PV ENI » ;
- en rencontrant le commissaire-enquêteur, lors de la dernière permanence précitée.

Toutes informations techniques relatives au projet de parc photovoltaïque pourront être demandées auprès de la personne référente : Monsieur Pascal OBERLING, responsable régional de développement, société ENI PLENITUDE RENEWABLES FRANCE par téléphone (06.82.19.77.38) ou par courriel : pascal.oberling@eniplenitude.es.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Lalbenque ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (<https://www.lot.gouv.fr>, onglet « publications », rubrique « participations du public ») pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, au vu du rapport du commissaire-enquêteur, des pièces du dossier et des consultations réglementaires, la préfète du Lot statue sur la délivrance ou le refus de permis de construire.

Fait à Cahors, le **05 SEP, 2025**

Pour la préfète,
Le directeur départemental
des territoires du Lot,

Pierre-Antoine MORAND